CONVENTION NATIONALE.

LETTRE
DES ADMINISTRATEURS
DU DIRECTOIRE
DU DISTRICT DE CHAMPLITTE,
A LA CONVENTION NATIONALE;

Imprimée par ordre de la Convention Nationale, qui en a ordonné l'envoi aux 83 Départemens.

Champlitte, le 20 septembre 1792, l'an 4e. de la liberté et le premier de l'égalité.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous prier d'annoncer à l'Assemblée nationale que le district de Champlitte, composé seulement de soixante-seize communes, a déja envoyé aux frontières plus de quatorze

cents hommes; qu'aujourd'hui ce même district arme et équipe un nouveau bataillon qui sera prêt au premier signal à voler au devant de l'ennemi, et à réprimer les agitateurs et les brigands de l'intérieur : cette heureuse disposition des citoyens de notre district mérite d'être connue et d'avoir des imitateurs.

Annoncez, M. le Président, à l'Assemblée nationale que les citoyens et les corps administratifs de ce district sauront faire respecter les personnes et les propriétés : ils ont juré de faire un rempart de leurs corps aux citoyens qui pourroient être outragés.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JOLY,

Administrateur du Directoire du District de Champlitte.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.